



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 11 mars 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
10	7	1	8

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédérique MATIGNON, Sophie DEROUET, Emmanuelle MORICE

Absent(s) excusé(s) : Christian GARNIER, Patricia DOUILLET, Frédéric ATTHAR

Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

2023-13 - Subventions : demande des associations hors commune ^(7.5)

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante les demandes de subventions qui sont parvenues d'associations hors communes pour l'année 2023 :

- Groupe Ornithologique des Avaloirs
- La FF Randonnée
- La SPA
- Association église St Julien – Pré en Pail
- Union Départementales des Associations Familiales 53
- AFM-Téléthon
- Association départementale de Paralyse Cérébrale en Mayenne
- EKLA (Rapprochement de l'APEI Nord Mayenne)
- AMR 53
- Secours populaire
- CAUE
- Collège Saint Nicolas
- Médiation juridique
- Collège des Garettes

Considérant qu'il s'agit d'associations ou organismes hors commune ; le Conseil Municipal rejette à l'unanimité, l'attribution de subventions aux organismes ci-dessus avec une exception pour les deux associations suivantes qui bénéficieront d'une subvention de 50 euros : la Médiation Juridique, la Société Protectrice des Animaux ainsi que pour le collège des Garettes, auquel une subvention de 30 euros a été accordée pour le voyage organisé pour les élèves en situation de handicap.

Une convention a été signée avec la Fourrière départementale à hauteur de 40 centimes par habitants au titre de l'année 2023, à savoir 154.40€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à ordonner le versement des subventions affectées aux associations au titre de 2023 – article 6574.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

LE HAM, le 24 mars 2022
Le Maire,
Diane ROULAND

